



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bicyclettes

Question écrite n° 79264

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'écologie et du développement durable à propos du développement des pistes cyclables en France. Au moment où les préoccupations environnementales occupent une place centrale dans les décisions publiques, le développement des pistes cyclables et de tous les équipements publics permettant de favoriser l'utilisation du vélo doit être une priorité de l'État et des collectivités territoriales. Il souhaite donc connaître l'évolution quantitative et qualitative du réseau de pistes cyclables en France par département de même que le niveau d'interconnexion de celui-ci. - Question transmise à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le développement de l'usage du vélo, particulièrement en milieu urbain, est un des enjeux de la politique de l'État en matière de déplacements. Un coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo a été nommé le 18 avril 2006 auprès du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Il a pour mission de proposer des mesures pour garantir l'extension de l'usage de ce mode de déplacements et pour organiser le travail des administrations sur ce thème. Une meilleure connaissance, tant qualitative que quantitative, des pistes cyclables créées en France sera un élément important dans l'élaboration du constat de l'état actuel du réseau cyclable. Un observatoire des véloroutes et voies vertes est en cours d'élaboration par l'association des départements cyclables. Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a participé financièrement à cette action. La continuité des aménagements, le traitement des intersections, ou encore l'intégration des itinéraires cyclables en milieu urbain participent, avec d'autres éléments, à une meilleure appréhension de l'adaptation des aménagements réalisés aux besoins des usagers. Le travail initié par le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, en partenariat avec les acteurs locaux permettra de définir le programme d'actions pour la mise en oeuvre de cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79264

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10952

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7890